

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme GAUTHIE

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Achat de fourniture administratives - Marché passé entre la Ville et la société Lyreco - Prorogation - Avenant n°1**

M. DESEILLE, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat de fournitures de bureau en ligne par les services du groupement de commandes Ville – Centre Communal d'Action Sociale – Régies personnalisées de La Vapeur et du Grand Théâtre.

Le marché a été attribué à la société Lyreco. Passé sous forme de marché à bons de commandes, il était conclu pour une durée d'une année et était reconductible deux fois par accord tacite.

Il a été décidé de ne pas le reconduire pour l'année 2011 afin d'en relancer un similaire dans le cadre d'un groupement de commandes élargi incluant le Grand Dijon ainsi que les commune de Saint-Apollinaire et d'Ouges.

Dans l'attente de l'achèvement de cette procédure d'appel d'offres, il convient de proroger la validité du marché en cours jusqu'au 28 février 2011.

Les montants minimum et maximum de ce marché seront suffisants pour réaliser les prestations jusqu'à cette nouvelle date d'échéance.

Afin de prendre en compte la prorogation envisagée, il est proposé l'établissement d'un avenant n°1 au marché n°20080264 notifié le 1er juillet 2008 et conclu avec la société Lyreco, rue Adolphe Terroir, 59584 Marly cedex.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 – décider de proroger la durée de validité du marché passé entre la Ville et la société Lyreco pour l'achat de fournitures de bureau en ligne jusqu'au 28 février 2011 ;
- 2 – décider d'établir un avenant n°1 au marché concerné et m'autoriser à le signer ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;
- 3 – dire que les prestations seront financées sur les crédits ouverts au budget 2011 de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 DEC. 2010



PUBLIÉ LE 3. 101 / 2011